

**UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)**

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP  Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours :  Nombre de crédits :

Niveau du cycle :  et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

**Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme**

L'unité vise à former l'étudiant à :  
communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe (C2) ;  
mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable (C3) ;  
analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique (C4)  
organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission (C5)

Liste des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :Description des objectifs et des contenus de l'UE :

L'unité vise à donner aux étudiants une approche de la comptabilisation des relations entre la société et ses propriétaires en application du droit comptable, du droit des sociétés et de l'I.Soc .  
Les différentes étapes de la vie de la société y sont abordées telles que sa constitution, l'affectation du résultat , les modifications de son capital, les relations avec les obligataires...

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Comptabilité des sociétés

La théorie illustrée d'exemples est développée en classe et les exercices sont à résoudre par les étudiants préalablement à leur correction

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Evaluation écrite en juin

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

L'unité vise à permettre à l'étudiant de :

- 7 Expliquer, commenter et exploiter les documents relevant de son champ d'activités (certaines parties, sections et sous sections des comptes annuels.
- 11 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur.
- 12 Etablir des extraits des comptes annuels.
- 17 Assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- 21 Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation.

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoire et ceux suggérés):

Obligatoires

MERCIER S, droit comptable belge, Coordination au 1er janvier 2014, Corporate Copyright.  
Syllabus : comptabilité des sociétés

Suggérés

ANTOINE J., DEHAN RM., DENDAUV C., Traité de comptabilisation, de Boeck édition 2011.  
VINCKE JP, la comptabilité des sociétés 2015, éditions standaard 2014.  
Le Code des sociétés

Diverses publications

Les avis de la Commission des Normes Comptables.

Le Fiscologue

Pacioli

Mon argent

L'Echo

Sites Internet

[www.ipcf.be](http://www.ipcf.be)

[www.iec.be](http://www.iec.be)

[www.oeccbb.be](http://www.oeccbb.be)

[www.accountancy.be](http://www.accountancy.be)

[www.bnb](http://www.bnb) (comptes annuels et consultation des comptes annuels des sociétés)

[www.fisconet.be](http://www.fisconet.be)